

Guide sur les aides et le crédit d'impôt

Mentions à faire apparaître obligatoirement sur le devis/facture

Afin que votre client puisse bénéficier des différents dispositifs d'aides, votre devis et votre facture doivent contenir des informations indispensables, en plus des mentions légales déjà présentes.

Description de l'entreprise :

- Faire apparaître le logo de l'organisme de certification RGE
- Faire apparaître le nom de l'organisme et le numéro de nomenclature de la qualification RGE
- N° de nomenclature :



Organismes	N° de qualification et certification
Qualibat	5231 ; 5232 ; 8621
Qualit'ENR	QUALIPAC Chauffage et eau chaude sanitaire QUALIFORAGE ; QUALISONDE
Qualifelec	Avec la mention RGE : 48 Pompe à chaleur 1

Date de visite préalable :

- Indiquer la date de visite préalable (qui doit être antérieure à la date de rédaction du devis).

Description des travaux à réaliser (devis) / réalisés (Facture) :

- Lieu d'exécution de l'opération (lieu du chantier)
- Faire apparaître :
« Remplacement d'une chaudière non-condensation par une pompe à chaleur moyenne température équipée d'un régulateur selon la fiche d'opération standardisée BAR-TH 104 »

Description du matériel déposé :

- Dépose de la chaudière existante
- Préciser l'énergie initiale de la chaudière
- Préciser que la chaudière n'était pas une chaudière à condensation
- Si possible, préciser la marque et le modèle de l'équipement déposé

Description du matériel installé :

- Préciser l'énergie du matériel installé : Electrique pour la PAC
- Préciser qu'il s'agit d'une pompe à chaleur moyenne température
- Préciser la marque et le modèle du matériel installé
- Préciser les performances du matériel installé (Etas, classe d'efficacité énergétique)

Mentions légales habituelles (liste non exhaustive) :

- Nom, statut, forme juridique, N° Siret, N° d'inscription au répertoire des métiers et/ou N° de RCS, N° d'identification à la TVA
- Date de rédaction du devis
- Indiquer si devis gratuit ou payant
- Durée de validité de l'offre
- Informations sur les assurances professionnelles (compagnies, N° de contrat, ...)

Concernant le captage géothermique :

Il est accepté que l'entreprise réalisant les travaux de pose de l'échangeur géothermique soit différente de l'entreprise qui réalise les travaux d'installation de la pompe à chaleur. Toutefois, l'entreprise réalisant les travaux de pose de l'échangeur géothermique doit être certifiée QUALIFORAGE ou QUALISONDE.

NB : Ce document se limite à vous rappeler les mentions nécessaires à l'obtention des différentes aides existant pour l'acquisition de nos pompes à chaleur et à vous fournir un exemple de rédaction.
D'autres mentions devant figurer obligatoirement sur vos devis peuvent exister et ne sont pas mentionnées dans le spécimen qui suit.



Le bien-être chez soi

Exemple de devis de remplacement de chaudière gaz non condensation par une pompe à chaleur

ENTREPRISE XXXX / N° SIRET / N° TVA / N° répertoire des métiers,
RCS
Adresse : XXXX
Tél. : 000000
email : xxx@xx.fr
Qualification professionnelle RGE : QUALIBAT Code 5231 N° E-E135xx
Devis N° xxxxxx



M. et Mme XXXXXXXXX
Adresse : XXXXXX
Code postal : xxxx
Téléphone : +33 X XX XX XX XX
A Nantes, le 22 mars 2019

Suite à la visite préalable de votre résidence principale construite en 1985, qui s'est tenue le 10 mars 2019 au 8, avenue Pablo PICASSO - 94132 Fontenay sous-bois, vous trouverez ci-dessous notre proposition pour le remplacement de votre chaudière fioul non-condensation de marque Viessmann 111 de 2004.

Le remplacement consistera à installer une pompe à chaleur Air / Eau de marque Vaillant aroTHERM Split 10 avec un régulateur d'ambiance multiMATIC 700f. Cette installation correspond aux travaux décrits dans la fiche d'opération standardisée BAR-TH 104 ouvrant le droit au dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie.

Détail de l'opération	Montant HT	Montant TTC (TVA 5,5 %)
aroTHERM Split 10 + uniTOWER Split 10 (Etas = 130 % à 55 °C) avec mise en service, ballon tampon, plot anti-vibratiles et kit de raccordement (Chauffage : Etas = 130 % à 55°C, classe d'efficacité énergétique chauffage A++ ; Eau chaude sanitaire Etas 97 %, classe d'efficacité énergétique A en profil XL)	12 145,00 €	12 812,98 €
Régulateur radio multiMATIC 700f (classe IV)	477,00 €	503,24 ⁽¹⁾ €
Fournitures diverses	400,00 €	422,00 €
Main d'œuvre pour dépose de la chaudière non-condensation, pose de la pompe à chaleur et du régulateur (40 heures à 50 €/ h)	2 000,00 €	2 110,00 ⁽²⁾ €
Coût total de l'opération	15 022,00 €	15 848,21 €
Montant de la TVA à 5,5 %		826,21 €
Montant à payer TTC (donc éco-participation 12,44 €)		15 110,77 €

(1) montant éligibles au crédit d'impôt (CITE), après déduction des différentes aides (Prime de l'ANAH, Coup de pouce Chauffage)

(2) main d'œuvre éligible au crédit d'impôt (CITE) pour les ménages modestes au sens de l'ANAH, après déduction des différentes aides (Prime de l'ANAH, Coupe de pouce chauffage)

+ Toutes les mentions légales habituelles.

ATTENTION, avant de signer ce devis :

Selon votre revenu fiscal de référence, vous pouvez prétendre au dispositif d'aide de l'ANAH « Habitez mieux agilité », ainsi qu'à la prime « Coup de pouce » du dispositif d'économies d'énergie.

Pour plus d'informations sur les différentes aides auxquelles vous pouvez prétendre, rendez-vous sur le site www.faire.fr ou contacter gratuitement un conseiller FAIRE au 0 808 800 700 (service public gratuit + prix d'appel, du lundi au vendredi de 9h à 18h).

